CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour LA FEUILLE SEULEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour ces insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressés à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevrent pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

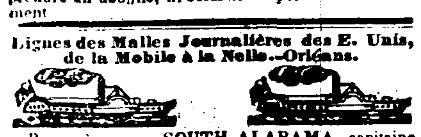

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACK.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et *sont commandés par des hommes experts et bons marins*; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à ceu lisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à diner à 2 heures *et demie*. 5 janv—3?

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à
HARROD & QUARLES,
9 fev rue de la Douane, No. 24.

POUR BALTIMORE—La barque A. 1. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Julie, ou à HARRISON, BROWN & Co,
30 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goëlette paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine PAGE, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
HARROD & QUARLES,
13 jan no. 24, rue de la Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf ORLEANS, A. 1. de construction anglaise, capitaine Cameron, peut prendre 300 balles de coton. Pour le frêt, s'adresser à
JAMES GRIMSHAW.
9 fev rue du Canal, no. 79.

POUR LIVERPOOL.—La barque anglaise de première classe CAMBRIAN, capitaine James Gowan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et rendue à bord, partira incessamment. Pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à
G. VANCE & R. GAMBLE,
9 fev en face de la Poste.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. 1. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à
12 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à 12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool.—La barque anglaise A. 1. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool.—La belle barque anglaise DALE, capitaine Burton, partira dans quelques jours. Pour passage, ayant de fort beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la Halle aux légumes, ou à Wm VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour Liverpool.—Le navire anglais A 1 ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

Pour Tampico.—La goëlette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant des bons emménagements, s'adresser à bord, ou à
JOSÉ MARIA CABALLERO,
12 fev—4 no. 80, St. Louis.

POUR MATANZAS.—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
3 fev 28 et 29, Nelle.-Levée.

Pour Veracruz.—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine ALZINA, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

Pour Veracruz.—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine GOMEZ, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
5 fev J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS.—La goëlette fine voilière **John M. Bandel,** capitaine Dickenson, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour le susdit port. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à
9 fev CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour Appalachicola.—Le brick paquebot APPALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant plus des deux tiers de son chargement engagés, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH.
10 fev nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A Louer ou à Freter—La superbe goëlette fine voilière, de construction de Baltimore, BENJAMIN FERGUSON, capitaine Thomas, du port de 80 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, est à présent prête à prendre un chargement. S'adresser au capitaine à bord, ou à
HOTCHKISS & Co,
13 fev—3? rue de Chartres, No. 24.

A FRETER.—La goëlette doublée e chevillée en cuivre, ORIENT, capitain Morgan, du port de 98 tonneaux, parfaitement bien grée, est prêt à partir pour cette destination S'adresser pour les conditions, à bord, en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 28, Nouvelle Levée.

A VENDRE—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un souffiage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
9 fev rue de la Douane, no. 24.

A FRETER.—Le brick A. L CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à
HARRISON, BROWN & Co
16 janv 47, rue du Camp.

Demande.—On demande à fréter un navire anglais pour aller à Laguayra, y prendre un chargement de 5 à 7000 quintaux de bois de Campêche, et de là s'en aller à Liverpool. S'adresser à 21 jan J. PRATS & FILS.

A FRETER.—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co,
15 janv 47 rue Bienville.

Magasin à Louer.—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—3?

Eau-de-vie de Pêches, en débarquement du brick Patriote, de Baltimore, de qualité supérieure, à vendre par G. DORSEY,
fev no. 28, Nouvelle Levée.

Avis de Banques et de Comp.

CONFORMEMENT à la 3e. section d'un acte intitulé: "acte pour accorder des privilèges de banque à la Compagnie d'Améliorations de la Nouvelle-Orléans."

Avis es par le présent donné que les livres de souscription à la balance du fonds capital, pour laquelle on n'a pas encore souscrit, seront euverts au bureau de la dite compagnie le Jeudi 25 du courant, sous la surveillance des directeurs en fonction, et les dits livres devront rester ouverts tous les jours (les dimanches exceptés) depuis 10 heures A. M., jusqu'à 2 heures P. M. pendant l'espace de trente jours.

(Signé) P. Soulé,	Jas. Currell,
P. Forstall,	P. Landreaux,
A. Pitot,	W. A. Gasquet,
W. F. C. Duplessis.	

11 fev—15

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 13 février 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque donnent avis que, conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé," acte pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane, approuvé le 30 janvier 1836, des livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures à trois heures (les dimanches exceptés) à partir du 8 mars jusqu'au 30 juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dan l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des propriétés situées dans la ville et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la septième section de la charte de la Banque, approuvée le 1er. avril 1833, les souscripteurs devront remettre entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la propriété qu'il présenteront en garantie à la Banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. B. LEFEBVRE, Commissaires.
M. S. CUCULLU.

13 fév—30

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—*Nouvelle-Orléans, 1er février* 1836.

Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu:

Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les actions dont il aura été possesseur au moins six mois *avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites* actions n'excede pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.

A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état qui aura possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui concerne les élections.

Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu:

Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de *cet état*, ayant les *qualités voulues par la dite charte*, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection, et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.

Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur d'aucune autre Banque ni son associé, ne sera éligible comme directeur de cette compagnie.

En vertu de ce qui précéde, avis est par le présent donné qu'une élection de six directeurs par les *actionnaires, aura lieu à la maison de* Banque, le *lundi* 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque fournit des traites sur Londres. Les bureaux sont provisoirement dans la rue de Chartres, en face la rue Jefferson.
10 fév. CH. LESSEPS, Caissier adjoint.

Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

AVIS—*Toutes personnes* ayant des réclamations contre la Banque pour le compte du chemin de fer, devront les présenter pour être soldées le samedi seulement, entre 10 heures du main et 2 de l'après-midi. Par ordre de la Direction.
12 fev L. F. GENERES, secrétaire.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:
Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dito à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan—3? P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.
11 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan3? caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane,
13 janvier 1836.

CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris. 14 janv

Compagnie du Chemin à Coulisse et de la Banque d'Atchafalaya.

AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription pour la balance du fonds capital de la "Compagnie de la Banque et du Chemin à Coulisse d'Atchafalaya" non encore souscrite, seront ouverts Vendredi 12 du courant, et continueront à être ouverts pendant dix jours, entre dix heures du matin et deux de l'après midi, au bureau de la Compagnie, No. 39, rue du Camp.
SAM. D. DIXON,
JNO. W. SWAIN.
SAM. CHAPMAN,
3 fev—18 ROBT. F. CANFIELD.

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.—En outre des voyages réguliers sur ce chemin à coulisses un char attelé de chevaux partira de Carrollton à midi et y retournera, partant de la Nouvelle-Orleans à 1 heure après-midi.

Les passagers des chars attelés de chevaux peuvent prendre leurs places au coin des rues Canal et Baronne. Par ordre. CZARNOWSKI,
3 fev surintendant.

Banque de Carrollton.

CETTE Institution fournit des Traites sur le Nord.
3 fev Jn. NICHOLSON, caissier.

Bureau de la Compagnie de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilège à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

$3,000 DE RECOMPENSE.

UNE récompense de **trois mille piastres,** ainsi que *tous les frais raisonnables seront payés* par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de **DUDLEY W. BABCOOK,** ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui à pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très protubérant. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—3?

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes; seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants
(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitées, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

Résolu que la maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs ilets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.
(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim*.
Pour copie conforme: Theard Junior, secrétaire.

AVIS—Les personnes qui auraient quelques réclamations contre la succession de feu Mr. I. B. Humphreys, sont invitées à les présenter immédiatement pour être liquidées, à M. John H. Stephen, rue du Canal. 25 janv—3?

Lettres de change, à vendre par
JAMES GRIMSHAW,
6 fev—3? no. 79, rue du Canal.

411 **Actions** de la Banque de l'Union, pour la campagne, à vendre par
6 fev—3? DELASSISE

AVIS.—Mess. Bailey, Keeler et Remsen, ayant eu leur assortiment de marchandises françaises et anglaises consumé dans le grand incendie du 16 Décembre, viennent d'ouvrir un nouvel et large assortiment de SOIERIES, parfaitement bien choisi et composé d'articles de fantaisies et de fonds.

Chapeaux de paille d'Italie, d'une grande variété et des plus récentes importations; Parapluies et Parasols; Cols et cravates de toutes espèces, à vendre dans leur nouveau magasin, BROAD STREET No. 75.
10 fev.—7 New-York, 26 Janvier 1836.

300 BOITES Vides de différentes grandeurs à vendre à bas prix par
16 fev Wm. HOLMES & Co.

UN bel assortiment de Bottes, Souliers et de, Chapeaux: à vendre par R. G. HOBBS
16 fev rue de la Douane, No. 12.

Etat de la Louisiane.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par ces présentes que le 14 novembre 1835, jugement a été rendu par cette cour, dans l'affaire de Wilhelmina Schultz contre Henry Schultz, son mari, dans les termes et expressions suivantes, savoir:

No. 8,472—Wilhelmina Schultz contre son mari.—Cette cause a été aujourd'hui, du consentement des parties, soumise à la cour, sur le témoignage enrégistré et après avoir examiné le dossier dans l'affaire de Henry Schultz contre ses créanciers, la cour considérant: Que les affaires du défendeur sont dérangées de manière à mettre en danger les intérêts de la demanderesse, ordonne, adjuge et décrète en conséquence, que la dite demanderesse soit séparée de biens d'avec son mari Henry Schultz et que le dit défendeur ait à payer les dépens.

Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1835.
(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.
Jugement enrégistré au dossier C. page 102.

En témoignage de quoi j'ai signé de ma main et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 novembre, de l'année de Notre Seigneur 1835, et la 60me. de l'indépendance des Etats-Unis.
L. S.
13 fev—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me. jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient pas annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.

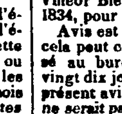

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de Février 1836, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur.
13 fév—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement shériff et collecteur des taxes d'Etat pour la Paroisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, ses sécurités le 2e jour de Janvier 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du *présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullés et anéantie*

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

CONSULAT DU MEXIQUE.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feville ce document; vous obligerez,
F. PIZARRO MARTINEZ,
Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux Etats-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué *de faire et d'armer* des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qu'il les avait comblés de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse *des lois américaines, sont aussi d'esapprouvés par son* gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. *Les étrangers* qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénètreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Sevont aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnan*ces pour que vous veilliez à leur pleine et entière exé*cution.

Mexico 30 décembre 1835.
13 fév—30 TORNEL.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Wells & Bagley contre leurs créanciers.—Il est ordonné que les créanciers des l'insolvables soient avertis d'avoir à paraitre devant M. W. Boswell, notaire public, Lundi le 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jon. D. Bein, démissionnaires. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
12 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Bagley & Merritt contre ses créanciers—Il est ordonné que les créanciers de l'insolvable soient avertis d'avoir à paraitre pardevant M. Wm. Boswell, notaire public, lundi 14 mars prochain, à l'effet de nommer des syndics en remplacement de Messrs. G. W. Pritchard et Jno. D. Bein, démissionnaire. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 5 février 1836.
12 fev—3ps JNO. L. LEWIS, greffier.

CARABINIERS D'ORLEANS.

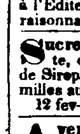

LA compagnie prendrales armes Dimanche prochain, 21 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous à 8 heures précises du matin, en tenue d'hiver, pour revue d'inspection de compagnie.
Par ordre du capitaine.
FS. BARELLE,
16 fev—5 porte enseigne.

JAEGER—ACHTUNG!

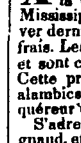

DIE Mitglieder der Jaeger compagnie sind aufgefordert sich Sonntag morgen den 21 dieses um halb neun uhr in dem Hause des capitains einzufinden.

N. B. Es ist einem jeden besonders anbefohlen mit seiner Rüstung in gehoeriger ordnung und mit 18 blinden patronen versehen zu erscheinen

Auf Befehl des capitains.
feb 17 RUCH, Feldwaibel.

GRAINES DE COTON DU TEXAS.—164 *sacs de graines de coton, récemment reçus par* la goëlette Santiago, à vendre par
JOHN CROSBY.
16 fev no. 38, rue du Camp.

GRANIT—Un échantillon de la carrière de Brown, située à Edgcomb, Maine, composée de Fellsport Mica et Quartz en proportion égale, peut être examiné au magasin no. 24, rue de la Douane, ou l'on contractera pour la fourniture de toute quantité. Cette pierre a été reconnue par le professeur Cleaveland du Collège Baudoin pour être du granit pur. 16 fev

TERRES AU TEXAS—Terres au Texas dans des positions choisies et propres à la culture du coton, sucre &c. à vendre par Wm. BRYAN,
16 fev Vieille Levée, no. 36.

BANCROFT & TRIER.

MARCHANDS en gros et en détail de livres, papéterie, musique instrumens de musique, articles de goût &c., rue du Camp, no. 14.

Ils ont constamment en main un assortiment complet de livres en blanc; papier à lettres; do cap; do réglé; folio post; do de banque; do commercial; do d'enveloppes; do d'emballage; do à dessin; do marbré; do en couleurs; do à copies; do maroquiné; do à tissus; do à musique; cartes à jouer, de à visites; do à impressions; do glacés; checks de banque; livres de checks; notes; traites; lettres de change; connaissements; plumes de toutes qualités; des plumes de Perry; des plumes de Fountain; plumes de gomme élastique à ressorts patentées; plumes de Gilliot pour le congrès; plumes de rubis pour les dames; plumes académiques de Jones; portes crayons en or à pointes perpétuelles; do en argent; encriers en bronze; do en verre; do en étain; garde-feuilles en bronze; cartes sur rouleaux; cartes de poche; double plumes; canifs; secrétaires; souvenirs; serre-notes; porte-feuilles; do à ressorts; do pour voyages; nécessaires de toilette; encre à écrire, noire et rouge; encre à imprimer; cire à cacheter; pains à cacheter; cachets; racks pour cartes; liasses à papier; porte-feuille; à cartes; ardoises en porcelaine; do en papier; do en pierre; échiquiers complets; tric-tracs; dominos; dés; cartes découpées; globes; sable; pierre-ponce; tableaux; cadres à tableaux; gravures; litographies; couleurs à l'eau; boites de couleurs; pinceaux; &c. &c.

Plus un assortiment complet de livres de jurisprudence et de médecine.

Ils sont en outre les agens des ouvrages périodiques suivans:

Nouvelle publication des revues trimestrielles de *Londres, Edimbourg*, de l'étranger et de Westminster.
Collection de Blackwood, Museum de Littel pour la littérature, les sciences et les arts étrangers
Revue Medico-chirurgicale de Johnson
Le Jurisconsulte americain,
Le Miroir de New York,
Bibliothèque choisie de Waldie,
Portefeuille de do.
Penny Magazine,
La Republique des Lettres,
Parley's Magazine,
Un atelier de relieur et de fabricant de livres en blanc se trouve dans le même établissement. 18 fev

Bottes, Souliers & Brodequins—60 caisses reçues par le navire Xylon; et en magasin un grand assortiment de souliers d'hommes, femmes et enfants, à vendre à des prix raisonnables, par
R. G. HOBBS,
28 janv 12, rue de la Douane.

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresses.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE
Mademoiselle Rosaline Stickney.
Le célèbre bouffon, Mr. Blackburn.

Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permision de leurs maitres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

SALLE
Encoignure des rues Orléans et Royale.
SPECTACLE ORDINAIRE.
TOUS LES SOIRS.

M. ADRIEN, Physicien, dont le nom et la réputation sont con.ius tant en Europe qu'en Amérique, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera AUJOURD'HUI 4 FEV. 1836,

Une représentation aussi intéressante qu'agréable.

Cabinet de Physique.

Au milieu duquel M Adrien emploiera son art à prononcer l'imagination des spectateurs sur une variété d'objets dont on cherchera en vain à se rendre compte, et qui, tous différens les-uns des autres, produisent tour à tour de nouvelles surprises et charment les yeux du public, occupé à pénétrer les mystérieux prestiges qui lui sont offerts.

Première partie—Physique, Adresse, Prestiges, Magie, Necromancie, Illusions.

Seconde partie—Récréations, entièrement dédiées aux Dames.

La soirée sera terminée par 15 apparitions à l'aide du Fantascope.

Le bureau sera ouvert à 6 heures. On commencera à 7 heures.

L'entrée, $1; moitié pour les enfans au-dessous de 7 ans.

Nota.—La salle est bien décorée; un Théâtre et des gradins ont été construits pour la commodité des spectateurs, et on a tout prévu pour que le *spectacle ne laisse rien à désirer.*

L'entrée est par la rue d'Orléans. 4 fev

TEMPLE DES MAGIES.

Richement Décoré, No 110, rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis.

RAHAB-BEN-ABEL-MARCHAEL, le célèbre mage chaldéen et son épouse circassienne, Zillah la Sybille, étant les deux seules personnes parmi les mages initiés à qui il ait jamais permis de visiter un pays étranger.

LE TEMPLE SERA OUVERT TOUT LES SOIRS.

La réception flatteuse qui leur a été faite dans les Etats du Nord, ayant reçu la visite de plus de 73,000 personnes, les a engagés à venir à la Nouvelle-Orléans, où ils espérent être encouragés par le patronage public.

L'ameublemens et les décorations sont vraiment splendides et représentent l'intérieur du Temple des Mages à Ispahan.

La représentation consiste de

LA FETE MAGIQUE,

en deux parties, composées d'une série d'illusions produites à l'aide de la magie naturelle et de la mécanique, *et où sont reproduits tous les tours miraculeux* faits par les anciens magiciens, les sorciers et les brahmines indiens, tels qu'ils ont été représentés à la cour d'Ispahan, de Sa Hauteur Mahmoud Schah, et aussi devant la Cour d'Angleterre, à la surprise et à la grande satisfaction de leurs majestés.

Voir le programme pour les détails.

Le Towdah est exclusivement réservé pour les dames et familles; on peut y retenir des places. Les Messieurs s'assoiront au balcon.

Prix d'entrée, $1, enfans avec leurs bonnes, 50 cts.; galerie, pour les gens de couleur, 75 cents. Les portes seront ouvertes à 7 heures et la représentation *commencera à 7 heures et demie.* 16 janv

LEGION DE LA LOUISIANE.

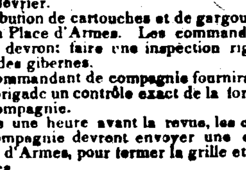

Nouvelle-Orléans, le 28 janvier 1836.

CONFORMEMENT à la loi, la légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, le Dimanche 28 février, à *dix heures précises du matin*, pour une revue d'inspection et pour célébrer l'anniversaire du 22 février.

Une distribution de cartouches et de gargousses aura lieu sur la Place d'Armes. Les commandans des compagnies devron: faire une inspection rigoureuse de fusils et des gibernes.

Chaque commandant de compagnie fournira à l'inspecteur de brigade un contrôle exact de la force effective de sa compagnie.

Au moins une heure avant la revue, les commandans de compagnie devront envoyer une escouade sur la Place d'Armes, pour termer la grille et en *garder les portes.*

Les chefs de cotps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN
10 fev aide-de-camp.

EN débarquement du brick Flora, de Bordeaux:
20 barriques vin rouge St Estèphe, Médoc, 1833,
20 dito dito Médoc, 1833,
200 caisses vin rouge, Médoc, St. Julien Médoc, Pouillac Médoc 1833.
200 paniers annisette surfine de Chauvet, de Bordeaux.
35 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
25 dito liqueurs assorties.
Plus, d'importations recentes.
4 caisses mousselines et jacconet imprimées, nouveau genre.
1 caisse bretelles gomme élastique.
1 caisses souliers de puris assortis, pour dame et enfants.
3 caisses registres et cornets à l'usage des bureaux.
2 balles toile à draps, française 4-4.
10 balles couvertures de laines françaises, 3 points, des meilleures manufactures.
10 caisses serrures et pon elles françaises de 4 à 9 pouces.
50 paniers vin de Champagne du meilleur crû.
15 barriques vieux vin de Bordeaux, des qualités les plus supérieures, ayant droit au drawback,
à vendre par E. L. BERNARD,
11 fev no. 54, rue Conti.

PERDU—Hier Jeudi 11 Février, entre midi et deux heures, une somme de cent trente deux piastres, dont cent trente étaient en billets de la ville et deux piastres en espèces. On pensé avoir laissé tomber cet argent entre la rue du Canal et le Chemin de Fer. Celui qui l'aura trouvé recevra, en s'adressant à l'Editeur de l'Abeille, la récompense qu'il pourra raisonnablement exiger. 12 fév

Sucre &c.—17 boucauts de Sucre de cette récolte, de la première qualité, et environ 2000 gallons de Sirop, à vendre sur une habitation à environ 30 milles au-dessous de la ville. S'adresser à
12 fev—3 KOHN, DARON & Co.

A vendre ou à louer.—Une distillerie située dans la ville de Bâton-Rouge, faisant face au fleuve Mississipi. L'établissement a été organisée à neuf l'hiver dernier et peut être mis en pleine activité à peu de frais. Les alambics sont de la meilleure construction et sont calculés devoir produire 100 gallons par jour. Cette propriété sera vendue à un long crédit, ou les alambics seront vendus à part, s'il se présente un acquéreur qui le désire.

S'adresser, à la Nouvelle-Orléans, à M. Valsin Viguaud, et à Bâton Rouge à MM. F. Menard ou Stephen Henderson j.or. Bâton-Rouge, 21 nov. 27 nov—6s, 1ps

DRAPS, Casimirs, &c—Draps superfins noirs, bleus, olive, vert foncé, gris, marron, brun, &c. Casimirs superfins unis, à raies et à carreaux de toutes couleurs; draps français, mérinos, bombazines, circassiennes, &c.; couvertures, mackinaw, à points, roses, &c.; courtepieds de Marseilles; tapis de table imprimés, en draps et damassés; schalls de mérinos, de thibet, de cachemire et de laine à carreaux. mouchoirs; guingamps superfin français et anglais; toile d'Irlande; batiste écrue et unie, en pièces; mouchoirs de batiste; bas de coton, de fil, de laine, et à jour; chemisettes et caleçons, lustrings d'Italie; gros de Suisse, gros de Berlin; gros de Naples; crêpe d'Italie et de Canton, de couleurs assorties; schalls de fantaisie, de gaze, de satin, de crêpe, hernani et de barège, mousselines Suisses unies et brodées; pélerines et mouchoirs; gaze pour mousquiquaires, blanches et écrues; osnaburghs; rubans *superfins en taffetas, satin, gaze, pour bonnets et garnitures*; mouchoirs de soie de Spitalfield, foulards, dongees et bandanas; madras; mouchoirs à carreaux Véronne; masulipatan, &c.; parapluies et ombrelles; satinets; kerseys; linseys; tapis ingrain, d'Ecosse et de Bruxelles; descentes de lit et devants de cheminées; tapis de drap uni et imprimé; vert et gris.

Un assortiment général de marchandises sèches, des manufactures étrangères et américaines, tout récemment reçu et à vendre aux prix les plus modérés, soit au comptant, soit à des conditions fovorables pour billets à satisfaction, à vendre par
A. DANIELS & GOODMAN,
4 fev 31, rue de Chartres et 43, rue de la Douane.

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvello Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—3? B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A LOUER.—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser R. BRUGIER.
15 janv

A Louer—Une Maison en briques. S'adresser à F. HENRY & LAURANS,
2 fev—6 Vieille Levée, No. 36.

MATEO FIOL a transporté son domicile de la rue Ste. Anne no. 64, à la rue Bienville, no 83.
6 fev—6

AVIS—Il a été trouvé sur l'habitation de Mme. Vc. Lombard, à 4 mille en bas de la ville et de ce bord, un CHEVAL noir, sellé et bridé, ayant deux tâches blanches sur le dos, et un des pieds blanc. Il sera remis à celui qui prouvera qu'il en est le propriétaire en payant les frais. 15 fev—3

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—2me. SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
LUNDI, 15 février 1836.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de M. Barrow, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à M. Sparks.

M. Davidson a présenté la résolution suivante:

"Résolu qu'une permission d'absence soit accordée à M. P. S. Smith, adjudant-général de l'état de la Louisiane, pendant tout le temps que durera la campagne de la Floride."

Cette résolution a subi sa première lecture.

Sur motion, ordonné que la chambre se dispense de ses règles et procède à la seconde lecture et à la considération de ladite résolution.

Sur motion, ordonné que ladite résolution soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion, ordonné qu'il soit permis à M. Blanchard commis aux enrôlement, de s'absenter pendant quelques jours.

M. Lewis présente la résolution suivante:

"Résolu que le gouverneur de l'Etat soit et demeure autorisé à payer au capitaine Garrett le montant des dépenses faites par la compagnie des volontaires sous son commandement tant pour l'organisation de ladite compagnie, que pour sa venue des Opelousas et son retour, et aussi pour sa subsistance pendant tout le temps de son séjour à la Nouvelle-Orléans."

Cette résolution a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lue une seconde fois.

M. Lewis, au nom du comité réuni, nommé pour examiner l'hospice des Orphelins, a fait son rapport en *présentant le bill intitulé*:

"Acte pour venir au secours de l'asile des Orphelins de la Nouvelle-Orléans."

Ce bill a subi sa première lecture.

Sur motion, les documens qui l'accompagnent ont été envoyés à l'impression.

M. Lewis, au nom du comité réuni auquel a été référée la pétition du conseil de ville de la ville des Opelousas, a fait son rapport en présentant un bill intitulé:

"Acte pour accorder des pouvoirs ultérieurs aux administrateurs de la police de la ville des Opelousas."

Ce bill ayant subi sa première lecture,

La chambre, après dispensation des règles, procède à sa seconde lecture et à sa considération.

Sur motion, ordonné que ledit bill soit adopté.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

M. H. C. Thibodeaux a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte intitulé: "Acte pour fixer les termes des cours de district dans les diverses paroisses des 2me., 5me. 6me. et 7me. districts judiciaires, approuvé le 13 février 1835."

M. Lewis a fait la motion que la chambre prenne en considération l'amendement du Sénat aux résolutions concernant l'abolition de l'esclavage.

Cette motion ayant été adoptée, M. Lewis a fait la motion que la chambre n'adhèze pas au dit amendement.

Sur l'adoption de cette motion, l'appel nominal est demandé, et il appert que messieurs Augustin, Barrow, Bernard, Bickham, Bienvenu, Braux, Breazeale, Breed, Davidson, Debays, Delachaise, Davenport, Dosson, Ducros, Guillot, Haile, Jauffrion, Labatut, Lambremont, Landry, Lawson, Lewis, Marigny, Montégut, Nerault, Patin, Patten, Penn, Chenet, Sheldon, A. B. Thibodeaux, Wilson et Winn ont voté dans l'affirmative.—34 oui.

Et que messieurs Brashear, Bry, McAlister, Ogden, Sibley et H. C. Thibodeaux ont voté dans la négative. —6 non.

En conséquence le dit amendement a été rejeté.

Le greffier a été chargé d'en informer le Senat.

Un message est venu du Senat par M. Davis son secretaire, demandant le concours de la chambre au bill intitulé "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses d'Iberville.

Par le même message, la signature de l'orateur est demandée à la résolution par laquelle le gouverneur est invité à accepter les services des volontaires sous les ordres du colonel G. Leonard.

Et à la résolution requérant le secrétaire d'Etat de promulguer l'acte intitulé "Acte pour venir au secours de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

L'orateur ayant signé les dites résolutions, le greffier a été chargé d'en informer le Sénat.

Par un autre message du Senat, la chambre a été informée que le Senat insistait sur son amendement à la résolution concernant l'abolition de l'esclavage.

Sur motion de M. Barrow, ordonné qu'un comité de conférence soit nommé; l'orateur a nommé messieurs Barrow, Lawson, Winn et Brashear membres du dit comité.

Le greffier a été chargé d'en informer le Senat et de demander son concours au dit comité de conférence.

L'orateur a soumis à la chambre le rapport annuel de l'association consolidée des habitans de la Louisiane.

Sur motion, ordonné que le dit rapport soit imprimé.

L'orateur a également soumis à la chambre le rapport annuel de l'Hôpital de Charité.

Sur motion, ordonné que le dit rapport soit referé au comité sur l'Hôpital de Charité.

ORDRE DU JOUR.

Les bills suivants ont subi leur 2de lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une 3me fois.

"Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de desséchement de la Nlle Orléans"

"Acte pourvoyant à la construction d'un pont sur Thompson Creek"

Sur motion de Mr. Augustin, la chambre s'est occupée du bill intitulé:

"Acte supplémentaire à l'acte intitulé "acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, approuvé le 26 février 1830."

Sur motion, ordonné que le dit bill soit pris en considération section par section.

Pendant la discussion de la première section,

Sur motion, ordonné que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de cinq membres avec instruction de faire son rapport demain.

L'orateur a nommé MM. Davidson, Lewis, Marigny, Augustin et Barrow membres du dit comité.

Mr. Delachaise au nom du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait soumis à la sanction du Gouverneur la résolution par laquelle les services du Colonel G. Léonard sont acceptées, ainsi que celle faisant un devoir au secrétaire d'Etat de publier l'acte intitulé:

"Acte pour venir au secours de l'hopital de charité"

La chambre s'est occupée du bill intitulé:

"Acte pour prolonger et maintenir en force l'acte intitulé "acte pour incorporer l'académie de Montpellier, et faisant une appropriation pour la dite académie et le collège d'Alexandrie"

Ce bill ayant été adopté.

Sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre s'est occupée du bill intitulé:

"Acte pour incorporer la ville de Vermillionville dans la paroisse de Lafayette,"

Les diverses sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message est venu du sénat par Mr. Davis son secrétaire demandant le concours de la chambre au bill intitulé:

"Acte pour incorporer une congrégation catholique romaine dans la paroisse Ascension."

La chambre a pris en considération, section par section, le bill intitulé:

"Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de l'Union,"

Les diverses sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion, ordonné qu'il soit permis à Mr. Briggs de s'absenter pendant quelques jours.

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain à 10 heures du matin.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à l'ancienne raison de commerce Robert Evans & Co. sont priées de solder leurs comptes entre les mains du soussigné, associé survivant ou à Messrs. Victor B. Waldron & Co., No. 62, rue de Chartres. Toutes les dettes qui ne seront pas promptement liquidées, seront remises entre les mains d'un avocat pour en recouvrer le montant. 4 fev—2s JAMES GILLESPIE.

AVIS—Les personnes qui peuvent devoir à la succession de feu Patrick McCarthy, de cette ville sont prévenues que le soussigné a pris des lettres d'administration comme exécuteur testamentaire; en conséquence il invite tous ceux qui doivent à la ditesuccession à venir regler leurs comptes, ainsi quetous ceux qui peuvent avoir quelques reclamations à les présenter immédiatement A. G. WILSON,
21 jan—18 no. 21, rue Baronne.

AVIS—M. E. B. DONNELLY a l'honneur de remercier le public ainsi que les docteurs en médecine de cette ville du patronage liberal qu'il en a reçu jusqu'à ce jour. Il continue à saigner, ventouser et appliquer les sangsues, et espère que son assiduité, ses attentions et la modération de ses prix lui assureront la continuation de la confiance publique. Il prend la liberté de s'en rapporter au témoignage de la faculté de médecine de la Louisiane, ainsi que des chirurgiens et opérateurs dont il a l'honneur d'être connu.

S'adresser au no. 2, rue Bourbon, une porte après la rue du Canal. 21 jan—3?

A Vendre—Un terrain situé dans la rue Amour, près de l'encoignure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'uen bonne cuisine, chambre à domestiques, etc.
JOHN KILSHAW, Jr.

Chez lequel on trouvra aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
18 jan3? no. 20, rue Bienville.

BINOCHE FRERES prévienent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils détailleront *cette semaine* plusieurs caisses de nouveauté telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes: et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo.
28 déc—d no. 13, rue Royale, près la rue St. Louis.

Chapeaux.—P. EVANS & Co; No. 10, rue de Chartres, ont en magasin, 500 caisses chapeaux de castor, loutre de Russie, de roram et de soie. Aussi 50 douzaines dito de laine, casquettes en fourrures et en drap, à vendre à des prix modérés par
6 fev J. EVANS & Go

DEMANDE D'EMPLOI.—Un jeune homme parlant le français et l'anglais, désirerait trouver de l'emploi dans un magasin de linges faits, ou dans un magasin d'épicerie. Il donnera des recommandations satisfaisantes. S'adresser au bureau de cette feuille par lettre adressée à L. F. A.
16 fev—3

EN DEBARQUEMENT du navire MARO, et à vendre par le sous-signé,
233 Caisses vin de l'Hermitage; 1re. qualité.
5 Caisses vin blanc mousseux de Chateau grillé.
Hte GILLY.
16 fév—3 Rue Royale No. 112.

Plomb de chasse.—Le soussigné vient de recevoir du Nord, une quantité de plomb de chasse de la meilleure qualité, de grosseurs assorties, qu'il offre à vendre au plus bas prix des ventes en gros.
G. DORSEY,
15 fev no. 28, Nouvelle Levée.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION BABCOCK—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 20 Février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry Babcock, les actions de banque et propriétés foncières, savoir:

225 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

20 actions du fonds capital de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans, et de Carrollton.

Propriétés Foncières.

Un lot de terre d'une forme oblongue avec une maison en briques, à étage, cuisine en briques et les autres établissements qui sont dessus, situé dans cette paroisse, faubourg de l'Annonciation, et désigné comme lot ou l'ilet no. 87, sur un plan déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, de cette ville. Le dit lot étant borné par les rues Terpsicore, Apollon, Melpomène et Bacchus, mesurant chacun 360 pieds face aux rues Terpsicore et Melpomène, et 240 pieds de face aux rues Bacchus et Apollon, le tout mesure française; cette propriété ayant été achetée par le dit feu Henry Babcock, des syndics des créanciers de Joseph Théodore Bauduc, suivant l'acte passé devant Théodore Seghers, notaire, le 11 Décembre 1830.

Deux lots ou portions de terre, dans le derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés sous les nos. 4 et 5, d'un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la ville, daté 6 février 1828, déposé dans l'étude de Carlile Pollock, notaire public, à la Nouvelle-Orléans.

Le lot ou portion de terre no. 4, ayant 329 pieds 5 *pouces de face* à la *rue Nayades et s'étendant en pro*fondeur, jusqu'au lot ou terrain no. 5, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 9½ pouces, borné en haut par le lot no, 3, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds et au-dessous par des terrains appartenant à Mr. Louis Foucher, sur la ligne desquels il mesure 277 pieds et 4 pouces.

Le lot ou portion de terre no. 5, mesurant 304 pieds 2 pouces sur la route Brainard, et s'étendant en profondeur jusqu'au no. 4, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 9½ pouces, borné au-dessus par le numéro 6, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds, et au-dessous par des terres appartenant à Mr. Louis Foucher, sur la ligne *desquelles il mesure 277 pieds 4 pouces*, le tout mesure française, avec toutes les améliorations qui sont dessus ainsi que tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

N. B. Cette propriété qui consiste dans les nos. 4 et 5, sera offerte en vente, divisée en lots pour bâtir, suivant le plan dument dressé par Louis Bringier, arpenteur général, lequel sera exhibé à la vente.

Les trois huitièmes indivis de dix lots de terre situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, de l'islet no. 2, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, le 5 Mars 1832, et dé*posé dans l'étude de G. R Stringer, ex notaire public* de la Nouvelle-Orléans, les dits lots nos. 1, 2, 3, 4 et 5 contigus et mesurant chacun 42 pieds face à la rue première (First street), sur une profondeur de 125 pieds, et les dits lots nos. 6, 7, 8, 9 et 10, également contigus, et mesurant chacun 42 pieds face à la rue seconde (Second street), sur une profondeur de 125 pieds. Le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de deux lots de terre, situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sur un plan dressé par B. Buisson, le 5 Mars 1832, et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, ex notaire public, à la Nouvelle-Orléans, comme lots A X. et A. Y. *contigus et mesurant chacun 51 pieds* 1 pouce face au fleuve Mississipi; A. X. a une profondeur de 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. Y., et de 170 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. Y, et le lot A. Y. a une profondeur de 170 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. X. et de 166 pieds sur la ligne qui le sépare du lot A Z, le tout mesure américaine; ensemble avec tous les droits de batture qui y sont attachés.

Les trois huitièmes indivis d'un certain carré de terre situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sur le plan original du dit faubourg plus particulièrement désigné plus haut comme le quarré no. 10, compris entre les rues Quatrième, (Fourth street), Washington, Rousseau et Fulton. et mesurant 378 pieds face à la rue Quatrième (Fourth street,) 378 pieds face à la rue Washington, 250 pieds face à la rue Rousseau, et 250 pieds face à la rue Fulton, le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de cinq lots de terre, situés dans l'islet borné par les rues Triton, Apollon, Bacchus et Duplantier, dans le faubourg Delord, contigus et mesurant le tout ensemble 136 pieds 7 pouces de face à la dite rue Bacchus, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare d'autres lots du côté de la rue Triton, sur une profondeur de 193 pieds 2½ pouces sur l'autre ligne du côté, où ils sont séparés d'autre propriété par la ligne qui divise les faubourgs Delord et Saulet et 158 pieds et le quart d'un pouce de large sur la ligne du fonds, le tout en mesure américaine, et ils sont désignés par les lots numéros 11 à 15, ces deux numéros inclusis, sur un plan tiré par Louis Bringier, arpenteur général, le 8 juin 1831 et annexé en marge de l'acte de la vente (par laquelle les dits Messrs. Babcock, Gardiner & Co. sont devenus acquéreurs des dits lots de terre d'Alexandre McCoy) passé pardevant William Christy, notaire public le 23 juin 1831.

Termes et conditions de la vente: Les actions comptant, et les propriétés à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 janv

SUCCESSION de TASTET—Vente par le régister des testamens—Vendredi dixneuf février 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Eugène Pierre Tastet, les esclaves nommés, savoir:
1o. Louis, âgé d'environ 20 ans
2o. Lundi, " 40 ans.
3o. Louise âgée " 18 ans.

Conditions de la vente: Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 jan

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession d'Ambroise, h. de c. l.—Vente par le régister des testaments.—Vendredi 26 de février 1836, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente publique à l'encan, dans la rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le fonds d'une boutique de cigarier et linge de corps, dépendant de la succession de Jean Baptiste Ambroise, h. de c. l.

Conditions de la vente: comptant.
16 fev W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tests.

PAROISSE d'Orléans.—Cour des Preuves.—Attendu que Asel Stanley, a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel Miller Nickels décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
18 fev W F C DUPLESSIS, Reg. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession Contreras.—Avis par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à *toutes autres personnes que cela peut concerner*, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'agent de l'exécuteur testamentaire de José Contreras, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les raisons pour lesquelles le dit agent ne serait point déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
16 fev W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

GRAND MAGASIN DE MEUBLES.

Rue de Chartres, No. 46.—Les soussignés viennent de recevoir par les paquebots Saratoga, Mississippi et Arkansas, un assortiment complet de meubles élégants et utiles.—Buffets de différens modèles, avec dessus en marbre d'Egypte ou d'Italie; guéridons, de différens prix; armoires de tous genres secrétaires et bibliothèques, tables de toilette pour les dames, avec glace et dessus de marbre, commodes, &c.; quelques buffets—consoles, à dessus de marbre egyptien, article nouveau et très élégant.

Grand assortiment de canapés, divans, et de chaises d'acajou, d'érable, de palisandre, de fantaisie. et berceuses en acajou recouvertes en velours, en crin, &c Enfin, tous les articles appartenant à ce genre de commerce, à vendre à des prix modérés, au comptant, ou pour billets endossés.

Le public est invité à venir examiner l'assortiment.
CHARLES H. GRANT & Co.

N. B. On se charge d'emballer et d'expédier dans le plus court délai. 16 fév

VINS ET LIQUEURS SPIRITUEUSES.—200 quarts vin doux de Malaga; 100 dito sec do; 100 dito Madère de Marseilles; 12 dito vieux vin de Madère; 10 pipes vin de Madère; 12 dito genièvre de Hollande; 15 dito ean-de-vie de Champagne; 16 quarts dito "Otard, Dupu4 & Co; le tout ayant droit au drawback; 549 paniers de Champagne de bonne qualité; 800 caisses de vin de Bordeaux:—Cigares et tabac, 300 milliers cigares de la Havane; 25 caisses de tabac à chiquer, à vendre par
16 fev R. GRONING & Co.

AVIS.—**Monsieur Matossy** a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'étant obligé d'aller en Europe pour des affaires de famille, il a vendu son magasin de patisserie et confiseur, rue de Chartres, no. 113, depuis le 12 décembre 1835, à Mr. Duseaux & Co., il profite de cette ocasion pour prier toutes les personnes à qui il peut devoir, d'avoir la bonté de se présenter desuite, rue Toulouse, entre Royale et Bourbon, no. 96, ou chez M. Derey, rue de Remparts, entre Quartier et Esplanade, pour recevoir le montant de ce qu'il pourrait devoir. Il prie les personnes qui lui doivent d'avoir également la bonté de le solder de suite. J. MATOSSY.
15 fev—4

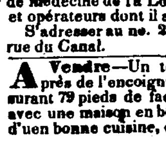

ARBRES FRUITIERS GREFFES.—Le soussigné offre à vendre les arbres suivans:
Pécher, 18 espèces de choix;
Poiriers, 18 espèces dito;
Pruniers, 5 espèces dito;
Jujubiers, dito;
15 fev—6, 3ps LOZE, rue St. Pierre, no. 107

LOUIS MAUREAU, ancien forgeron, a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il vient de former un nouvel établissement ou tous les ouvrages de serrurerie, de forge dans toutes les parties seront exécutés avec le plus grand soin. Son établissement est rue d'Espagne, faubourg Marigny, no. 20.
13 fev—3

BOIS DE CAMPECHE.—100 tonneaux de bois de Campêche, à bord du brick Eveline à vendre par 15 fev A. QUERTIER & ALBERT.

Charbon de Bois, à vendre au warf, en face de la rue Julie.
10 fev—1 S. WHITNEY.

AVIS.—Toutes les réclamations contre la goëlette **Providence,** doivent être faites aujourd'hui, à Harrod & Quarles, autrement elles ne seront pas payées. 10 fév

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi 20 Février, à midi, à la Bourse Hewlett,

No. 1. Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Amour et St. Antoine, ayant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la première, et 47 pieds 3 pouces sur la dernière, [mesur anglaise,] ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

No. 2 Un Terrain contigu au no. 1, ayant 46 pieds 8 1-2 pouces face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, (mesure française); sur ce terrain il existe une maison neuve construite en briques entre poteaux, composée de 4 chambres; ensemble avec les bâtisses près du dit no. 2, sur la ligne qui le sépare du no. 4.

No. 3. Un Terrain contigu au No. 2, ayant 32 pieds 10 1-2 pouces de face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes (mesure américaine); sur lequel se trouve une jolie maison neuve, construite en briques, entre poteaux, composée de 2 chambres, deux cabinets et galerie, ainsi que la partie de la bâtisse qui se trouve sur la ligne qui le sépare du no. 2; en face de ces trois terrains les banbuettes sont faites en bois de cypre et en briques.

No. 4. Un Terrain situé dans le nouveau faubourg Marigny, formant l'encoignure des rues Morales et Antoinette, ayant mesure américaine.. 42 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la première, et sur la dernière et dans la profondeur 63 pieds, 11 pouces et 4 lignes: ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Le plan est exposé à la Bourse.

Esclaves—Colbert, nègre âgé de 29 ou 30 ans, boncher, d'un bon caractère et garanti; il parle anglais et français et est dans le pays depuis 1818—Lidia, griffonne âgée d'environ 26 ans, honnête et d'un bon caractère, habituée à laver, repasser, cuisinière, dans le pays depuis plusieurs années et parlant français.

Conditions de la vente: *Les portions de terre au* cinquième comptant: le reste à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque. Les billets seront divisés selon la volonté des vendeurs.

Les esclaves un quart comptant, le reste à 6 et 12 mois, en billets comme dessus

Les esclaves ne seront livrés qu'après que les actes seront passés 16 fév—3ps

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Terrains et Ilets au faubourg Franklin.

SAMEDI, 20 février courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les terrains et ilets actuellement possédés par le fondateur dudit faubourg seront offerts en vente. Les acquéreurs à cette vente pourront jouir en commun avec le vendeur actuel ou ses successeurs, du droit de bucher les bois qui se trouvent actuellement sur les terres qui lui appartient jusqu'à la distance de trois ilets, des limites qui le sépare des terres de Gentilly et pourront jouir du droit de payer par anticipation moyennant un escompte de 5 par cent par an les billets qu'ils auraient à fournir en vertu de cette vente et en cas de paiement entier des deux premiers termes, d'être dispensé d'endosseur pour les autres.

Termes: Tout acquéreur ou acquéreurs qui achètera pour plus de $400 paiera par 1-4 à deux, huit, quatorze et vingt mois de date du jour de l'ouverture de la vente et celui ou ceux qui acheterait pour moins de $400 daiera par tiers à deux, huit et quatorze mois à dater comme ci-dessus. Les acquéreurs seront tenus de fournir leurs billets domiciliés en la Nouvelle Orléans, endossés à satisfaction et portant hypotheque spéciale jusqu'à parfait paiement. Au cas de non paiement à leur échéance respective lesdits billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans que les tireurs ou endosseurs d'iceux puissent en aucune manière se prévaloir de cette clause pour retarder le paiement desdits billets à leurs échéances respectives.

Les actes de vente se passeront chez Theodore Shegers, notaire public, et les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais par le voyer de la ville.
4 fev—16

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi, 1er. mars 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de Mme Lise Perrot.

Un terrain d'environ 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, No. 16, situé rue Toulouse, ensemble la maison en bois et dépendances, dont plus amples détails seront donnés le jour de la vente.

Conditions: comptant. L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 fev

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le Jeudi 25 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 14 **terrains** situés au faubourg Washington, faisant face au fleuve et figurés sur un plan dressé par M. Buisson. et déposé dans l'étude de M. Octave de Armas, notaire public, lesquels sont désignés par des lettres avec leurs dimensions comme suit, savoir:

Le terrain marqué A. 30 pieds 3 pouces de face au fleuve, sur 177 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté et 176 pieds 8 pouces de l'autre côté.

Le terrain B.	30 pieds	3 pouces	sur	176 3	et 175
Le terrain C.	30	3	sur	175	et 173 10
Le terrain D.	30	3	sur	173 10	et 172 8
Le terrain E.	30	3	sur	172 8	et 171 6
Le terrain F.	30		sur	169 9	et 168 8
Le terrain G.	30		sur	168 7	et 167 5
Le terrain H.	30		sur	167 5	et 166 3
Le terrain I.	30		sur	166 3	et 167 8
Le terrain O	32	9 4 lig.	sur	147	et 168 11
Le terrain P.	32	9 4 "	sur	148 11	et 150 10
Le terrain Q.	32	9 4 "	sur	147	et 167
Le terrain R.	32	9 4 "	sur	167	et 136 3
Le terrain S.	32	9 4 "	sur	198 3	et 206 6

Les 5 premiers terrains sont sur l'ilet no. 1, les 4 suivans sont sur l'ilet no. 2, ces neuf terrains, dans leur profondeur, font face à la rue Moreau, et les 5 derniers sont sur l'ilet no. 3.

Le pavage de chemin, la confection de la Levée, les wharfs sur lesquels se trouvent amarrés à triple rangs les plus beaux navires jusqu'au moulin de M. Miller l'acquisition d'un terrain tout bâti à Frascati, que la corporation de cette ville vient de faire pour un marché qui sera sous peu en activité, sont autant d'améliorations qui font voir les progrès du voisinage de ces terrains, qui sont situés de manière à attirer l'attention de ceux qui veulent placer leurs capitaux à gros intérêts ces terrains seront vendus avec les droits à la belle batture qui est devant eux.

Il sera vendu en outre un terrain situé dans le même faubourg, désigné sur le susdit plan par le no. 4, sur l'ilet no. 5, ayant 35 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 118 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: payables à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons et endossés à la satisfaction du vendeur.

Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public. 6 fev

VENTE POSITIVE
de Terrains avantageusement situés.
PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 19 Février 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, pour clôre un compte, 16 beaux Terrains situés dans le faubourg de l'Annonciation faisant face aux rues Religieuses, Lacourse et Tenoupitoulas, conformément au plan dressé par M. Journot certifié par J. Community, député voyer de la ville.

Conditions: *1-5 comptant, 1-5 à 6 mois, et la balance* à un et deux ans de crédit, en billets divisés par coupons endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

La situation avantageuse de ces terrains est remarquable, étant tous à proximité du centre du commerce, de la presse à coton et de la Nouvelle-Levée où sont maintenant les navires, et plus particulièrement les packets réguliers des villes du Nord. 6 fev

Paroisse Plaquemines—Cour des Preuves—Succession de feu Marie Fontenelle, veuve de Pierre Claude—Vente par le juge de la Cour des Preuves—Il sera vendu par le soussigné, juge de la paroisse Plaquemine, sur les lieux, le 19 de février prochain, à dix heures du matin, la propriété suivante, appartenant à la succession précitée, à savoir:

Une certaine Terre, située dans ladite paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 14 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 4 arpents et 45 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, borné au-dessus par la propriété de feu Pierre Cagnolati, et au-dessous par celle d'Adam Frédéric, ensemble avec la maison de maître, cuisine, moulin à riz, cl8ures, &c., y appartenant.

Un nègre esclave nommé Isaac, âgé d'environ 24 ans, bon nègre de champ et garanti.

La propriété mobilière, consistant en ameublement, bétail; chevaux &c.

Conditions de la vente: La terre, payable en 1, 2, 3 et 4 ans, l'esclave à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les meubles, comptant.

Paroisse Plaquemine, 16 janvier 1836.
20 janv—4, 1ps G. LEONARD, juge.

Paroisse Plaquemine—Cour des Preuves—Succession de feu Pierre Cagnolati—Vente par le juge de la Cour des Preuves—Il sera vendu par le soussigné, juge de la Paroisse Plaquemines, pour compte de la succession, sur les lieux, le 19 de février prochain, à mid précis, la propriété suivante, à savoir:

Une certaine terre, établie et cultivé en rizière, située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 14 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 4 arpens et demi de face au fleuve, sur 50 arpens de profondeur, borné au-dessus par la terre de George W. Johnson, et au-dessous par la proriété appartenant à la succession de Mme Claude, avec la maison de maître, la cuisine, le moulin à riz, les cabanes à nègres, clotures, &c., y appartenant.

Une autre Terre, située à douze arpents au-dessous le terrain décrit ci-dessus, sur la même rive du fleuve, mesurant 3 arpens de face, sur 40 de profondeur, et bornée des deux côtés par la propriété de George W. Johnson.

Sept esclaves—Madison, négre âgé d'environ 27 ans; William, d'environ 27 ans; Géneviève, négresse d'environ 30 ans, et son fils Gaspar de 8 ans, Agnès, négresse d'environ 45 ans; et Célestine, négresse d'environ 17 ans, avec son fils Louis, de 9 mois.

La récolte de riz, du bétail et des instrumens, aratoires &c.

Conditions de la vente—Le premier terrain payable à 1, 2 et 3 ans le second terrain à 1 et 2 ans; les esclaves à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les meubles comptant.

Paroisse Plaquemine, 18 janvier 1836.
20 janv—4, 1ps G. LEONARD, juge.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le district oriental de la Louisiane.—En Amirauté, no. 3715—Les Etats-Unis contre 25 paires de pistolets de poche &c.—En vertu d'un writ de vendition exponas à moi adressé, il sera vendu au bureau du marshal des Etats-Unis, derrière la Douane, le mardi 1er. mars prochain, à onze heures et demie du matin, 25 paires de pistolets de poche, 6 montres d'or, 12 caisses cigares etc, l'inventaire de ces articles peut être vu au bureau du marshal.
18 fev J. H. HOLLAND, marshal.

20 Piastres de Récompense.—La récompense promise sera payée à quiconque logera dans la geole de cette ville, ISAAC, griffe, âgé d'environ 23 ans, très grand et mince, parlant le dialecte de Savannah Sa contenance est assez agréable, il parle anglais et comprend un peu le français. On l'a vu vendredi dernier, 12 du courant, au chatier de Mr. Penrose et il rod. sans doute dans la ville ou les faubourgs.
17 fev—6 J. G. BANKS ou W. H. AVERY.

Traites sur New-York, à vendre par
28 nov LEGENDRE & SAMORY.